



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Jeudi 24 février 2022

Réservation d'une date de mariage en 2023 à l'hôtel de ville de Dunkerque

Les réservations pour un mariage en 2023 à l'hôtel de Ville de Dunkerque ouvriront le 1^{er} mars 2022 à 8 h 30. Afin de rendre cette démarche accessible à tous, les demandes peuvent être réalisées par téléphone, par email ou à l'Hôtel de Ville. Elles seront traitées par ordre d'arrivée.

Ces nouvelles modalités de réservation d'une date de mariage, testées avec succès en 2021, sont reconduites cette année. Dès le mardi 1^{er} mars, à partir de 8 h 30, il sera possible de demander une date sans obligation de se déplacer en mairie :

- par téléphone au 03 28 59 12 34;
- par un courriel à contact@ville-dunkerque.fr précisant noms et prénoms des futurs marié.e.s, date et horaire souhaités ;
- à l'accueil de l'hôtel de ville.

Par souci d'équité, toutes les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, et seules celles reçues à partir de 8 h 30 seront prises en compte. Le service état civil contactera les futurs marié.e.s dans les plus brefs délais pour confirmer la réservation de leur créneau.

Les réservations pour un mariage en 2023 à Rosendaël, Petite-Synthe et Malo-Les-Bains se font quant à elles directement auprès des mairies de quartier à partir du 1^{er} mars.